

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2024

TEXTES DE RÉSOLUTION 1

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2023, l'approuve tel qu'il lui a été présenté.

TEXTES DE RÉSOLUTION 2

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2023, l'approuve tel qu'il lui a été présenté.

TEXTES DE RÉSOLUTION 3

Nombre de votants : à déterminer le jour de l'AGO

Nombre de votes valablement exprimés : à déterminer le jour de l'AGO

Dans le cadre de l'élection des membres du Conseil d'Administration (renouvellement) et à l'issue d'un vote à bulletins secrets, sont élus :

Réf.	Candidats	Pour	Contre	Abstention	Résultat (élue/élu)
					(élue/élu)
1					
2					
3					
4					

TEXTES DE RÉSOLUTION 4

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport moral et de gouvernance de l'année 2023, approuvé par le Conseil d'Administration du 13 mai 2024, approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

TEXTES DE RÉSOLUTION 5

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de dirigeance de l'année 2023, approuvé par le Conseil d'Administration du 13 mai 2024, approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

TEXTES DE RÉSOLUTION 6

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport portant sur le bilan social de l'année 2023, approuvé par le Conseil d'Administration du 13 mai 2024, approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

TEXTES DE RÉSOLUTION 7

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Trésorier portant sur la présentation des comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023, approuvé par le Conseil d'Administration du 13 mai 2024, approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

TEXTES DE RÉSOLUTION 8

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le Rapport du Commissaire aux Comptes et après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

TEXTES DE RÉSOLUTION 9

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, approuve les dites conventions.

En conséquence, elle donne au Président et au Trésorier ainsi qu'à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

TEXTES DE RÉSOLUTION 10

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, conformément à la législation en vigueur, d'affecter :

- le résultat administratif de l'exercice 2023, pour la partie hors activités sociales et médico-sociales (SMS), qui se solde par une reprise de fonds propres de 25 322,96 euros,
- le résultat administratif de l'exercice 2023 au titre des activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée, de la section du budget annexe de production et de commercialisation (BAPC) des ESAT qui se solde par un excédent de 511 582,74 euros : en report à nouveau.

Les propositions d'affectation des résultats de l'exercice 2023 des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée, qui se soldent par un excédent administratif global de 864 042,09 euros sont formulées conformément à la législation en vigueur et selon les orientations fixées dans le CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens). La décision d'affectation est laissée à l'appréciation et au contrôle des autorités de tarification et de contrôle.

TEXTES DE RÉSOLUTION 11

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des cotisations 2024, comme suit :

Cotisation individuelle : 72 euros Cotisation couple : 100 euros

Cotisation de soutien (une personne cotisant à une autre association du réseau Unapei) : 25 euros

Cotisation individuelle pour les personnes accueillies de l'association : 20 euros